

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

**Assistaient à la séance :** Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice	32
		Présents	25
		Votants	28

Préfecture du Terr. de Belfort

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

**28 DEC. 2012**

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

**2012-07-18 –Bilan révisé au 31 décembre 2011 de la zone d'activité Les Popins à BEAUCOURT**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération n°2004/03/08 concernant les Conventions publiques d'aménagement avec la SODEB pour les zones d'activités « Le Technoparc » et « Les Popins » ;*

*Vu la Convention publique d'aménagement de la zone d'activités « Les Popins » à Beaucourt signée le 21 juin 2004 ;*

La SODEB, dans le cadre de sa convention publique d'aménagement et de gestion des zones d'activités « Les Popins » doit présenter annuellement un rapport, faisant état de l'équilibre budgétaire de l'opération et de son évolution. Ce dernier est soumis à l'approbation de la collectivité délégataire à travers une délibération du Conseil Communautaire.

2) Zone d'activités « Les Popins » à Beaucourt :

Il reste 7 731 m<sup>2</sup> de terrain à commercialiser.

Le prix de cession est fixé à 11,50 €/m<sup>2</sup>.

Au 31 décembre 2011, neuf cessions pour des implantations industrielles et artisanales ont été réalisées ainsi que deux cessions à un même particulier pour un montant global de 433 000 €.

La cession pour la CCST a été réalisée pour un montant de 90 200 €.

L'opération présente un excédent de trésorerie de 109 900 € au 31/12/2011.

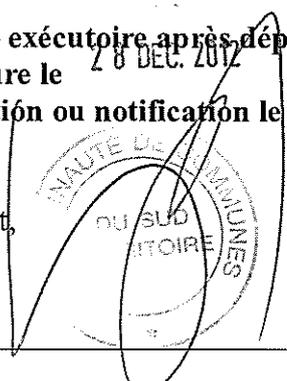
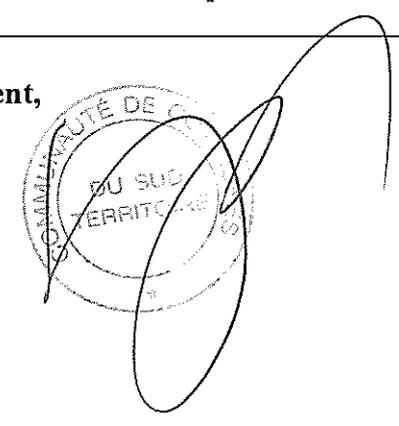
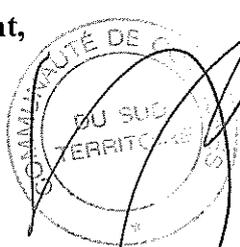
Au 31 décembre 2011, le montant de l'avance remboursable s'élève à 230 200 €, dont 11 700 € ont été remboursés à la collectivité. Le solde des avances sera remboursé dès que la trésorerie de l'opération le permettra.

Afin d'équilibrer le bilan, la collectivité devra participer financièrement à hauteur de 50 000 € en fin d'opération.

Le bilan complet est disponible sur demande.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de valider le bilan de zone présenté par la SODEB en sa qualité d'aménageur,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette prise de décision.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 DEC. 2012</b> <b>Et publication ou notification le 28 DEC. 2012</b></p> <p>Le Président,</p>  	<p>Le Président,</p>  
--	--